

Q =	
-----	--

Date de dépôt du dossier complet _____

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Nom et prénom de l'enfant

Adresse

Code postal

Commune

Ecole fréquentée à la rentrée de
septembre

Classe

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

RESPONSABLE LEGAL (Père - Mère - Grand-père - Grand-mère)

Nom et prénom

Adresse

Code postal

Commune

Adresse mail

Nom et adresse de l'employeur

Nom et prénom

Adresse

Code postal

Commune

Adresse mail

Nom et adresse de l'employeur

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT

NE LE

CLASSE ET ECOLE

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL

PERSONNE RELAIS : NOM

N° ALLOCATAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE

SEMAINE PAIRE

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Mange du porc OUI

Allergies particulières OUI

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) OUI

SEMAINE IMPAIRE

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

NON

NON

NON

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN

SEMAINE PAIRE

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SEMAINE IMPAIRE

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR

jusqu'à 16 heures 30		de 16 heures 30 à 18 heures	
----------------------	--	-----------------------------	--

SEMAINE PAIRE		SEMAINE IMPAIRE		SEMAINE PAIRE		SEMAINE IMPAIRE	
LUNDI	<input type="checkbox"/>	LUNDI	<input type="checkbox"/>	LUNDI	<input type="checkbox"/>	LUNDI	<input type="checkbox"/>
MARDI	<input type="checkbox"/>	MARDI	<input type="checkbox"/>	MARDI	<input type="checkbox"/>	MARDI	<input type="checkbox"/>
JEUDI	<input type="checkbox"/>	JEUDI	<input type="checkbox"/>	JEUDI	<input type="checkbox"/>	JEUDI	<input type="checkbox"/>
VENDREDI	<input type="checkbox"/>	VENDREDI	<input type="checkbox"/>	VENDREDI	<input type="checkbox"/>	VENDREDI	<input type="checkbox"/>

AUTORISATION

Je soussigné (e) Mlle, Mme ou M.

responsable de l'enfant

- . autorise mon enfant à se rendre à la restauration scolaire et / ou à l'accueil périscolaire, à pied ou en bus, accompagné par un adulte,
- . m'engage à appliquer le règlement de fonctionnement des différents services municipaux,
- . m'engage à informer la Mairie de toute modification sur mon dossier d'inscription en cours d'année,
- . autorise la Mairie à prendre toute disposition en cas de maladie ou d'accident de l'enfant si ni les parents ni la personne relais n'ont pu être contactés (examen par un médecin ou dirigé sur l'hôpital le plus proche),
- . reconnaît avoir lu le règlement intérieur et l'accepte,
- . autorise la Mairie à utiliser les photographies prises lors de ces différents accueils dans le cadre de ses publications : Flash info, Vivre à Seloncourt, site internet...

OUI

NON

- . autorise mon enfant à quitter seul l'accueil périscolaire soir (pour les enfants de plus de 6 ans)

OUI

NON

Fait à

le

signature précédée de la mention "lu et approuvé"

année scolaire 2017 / 2018

Enfant

Nom et prénom de l'enfant

Ecole

Responsable légal

Nom et prénom

Adresse

Code postal

Ville

Tél

Autorise

M.

tél

M.

tél

M.

tél

M.

tél

M.

tél

M.

tél

à venir chercher mon enfant à l'accueil périscolaire soir

Date

Signature

REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration scolaire, service facultatif organisé par la Ville, est proposé à l'ensemble des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Seloncourt. Ils seront pris en charge dans leur école et encadrés par des animateurs diplômés.

INSCRIPTIONS (sous réserve d'être à jour dans le règlement des factures)

Les inscriptions sont enregistrées au Service Education de la Mairie dans la limite des places disponibles.

L'inscription n'est valable que pour une année scolaire. Elle est à renouveler chaque année. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

FONCTIONNEMENT

- La restauration scolaire fonctionne sur inscription préalable les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires.
- **Dans tous les cas, inscriptions sur planning ou non, les informations doivent parvenir le jeudi avant 17 heures pour la semaine qui suit au service éducation.**
- Tout comportement contraire aux règles de vie en communauté sera sanctionné en fonction de la gravité de la faute.
- Le non-respect du présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

TARIFICATION ET PAIEMENT

- La tarification de la restauration scolaire est fixée par le Conseil Municipal et révisable chaque année. Elle est calculée en fonction des revenus sur présentation des justificatifs du ménage.
- Le tarif le plus élevé sera appliqué :
 - aux parents qui ne souhaitent pas fournir leur avis d'imposition,
 - aux parents résidant hors de Seloncourt.
- La facture sera envoyée par la Perception d'Hérimoncourt et payable immédiatement. Si le montant dû est inférieur ou égal à 5 €, il conviendra de le régler directement au Service Education, soit en espèces soit par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Les retards de paiement seront examinés par le Service Education. Ils pourront donner lieu à l'exclusion de l'enfant.

ABSENCES

- **Seules seront décomptées de la facture :**
 - les absences signalées la veille avant 9 heures quel qu'en soit le motif (la veille du lundi étant le vendredi),
 - les absences collectives pour classes de découverte.
- **Dans tous les cas d'absence, il faut prévenir le Service Education.**
- **Les absences des enseignants ne sont pas prises en compte.**

DESISTEMENTS

Les familles qui souhaitent retirer leur enfant de la restauration scolaire doivent le signaler par écrit au minimum 8 jours avant la date effective du retrait.

SANTE ET SECURITE DE L'ENFANT

- En cas de maladie, les parents ou la personne relais seront contactés afin de venir chercher l'enfant concerné.
- En cas d'absence des parents et de la personne relais, l'enfant sera examiné par un médecin ou sera dirigé sur l'hôpital le plus proche si son état le nécessite.
- Les repas sont élaborés par des diététiciens : les personnels qui encadrent les enfants ont pour consigne d'inciter les enfants à manger de tout pour des raisons éducatives et d'équilibre alimentaire. De fait, aucun repas végétarien ou végétalien ne sera proposé.
- Un régime spécial peut être proposé dans le cadre d'un PAI.

MEDICAMENTS

L'enfant peut prendre lui-même son ou ses médicaments sous la surveillance d'un adulte à condition qu'ils soient accompagnés de l'ordonnance afin de contrôler la posologie de la prescription.

HYGIENE – BROSSAGE DES DENTS

Les enfants se brossent les dents après le repas. Il est demandé aux parents de leur fournir 3 brosses à dents, un gros tube de dentifrice et une boîte de mouchoirs.

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

L'accueil périscolaire matin et soir, service facultatif organisé par la Ville, est proposé à l'ensemble des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Seloncourt. Ils seront pris en charge et encadrés par des animateurs diplômés.

INSCRIPTIONS (sous réserve d'être à jour dans le règlement de factures)

Les inscriptions sont enregistrées au Service Education de la Mairie dans la limite des places disponibles.

L'inscription n'est valable que pour une année scolaire. Elle est à renouveler chaque année. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

FONCTIONNEMENT

- L'accueil périscolaire matin fonctionne *sur inscription préalable* les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires de 7 heures 30 jusqu'à l'heure de prise en charge des enfants par les enseignants.
- L'accueil périscolaire soir fonctionne *sur inscription préalable* les lundis, mardis, jeudis et vendredis en deux temps pendant les périodes scolaires :
 - de l'heure de la sortie de classe jusqu'à 16 heures 30,
 - de 16 heures 30 à 18 heures.
- ***Dans tous les cas, les inscriptions doivent parvenir le Jeudi avant 17 heures pour la semaine suivante.***
- Les changements éventuels de présence en cours de semaine seront étudiés au cas par cas.
- Tout comportement contraire aux règles de vie en communauté sera sanctionné en fonction de la gravité de la faute.
- Le non-respect du présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

TARIFICATION ET PAIEMENT

- La tarification de l'accueil périscolaire est fixée par le Conseil Municipal et révisable chaque année.
- Le tarif est applicable par enfant et par jour, quel que soit le nombre d'enfants d'une même famille inscrits.
- Tout
- La facture sera envoyée par la Perception d'Hérimoncourt et payable immédiatement. Si le montant dû est inférieur ou égal à 5 €, il conviendra de le régler directement au Service Education, soit en espèces soit par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Les retards de paiement seront examinés par le Service Education. Ils pourront donner lieu à l'exclusion de l'enfant.
- Toute absence non signalée pourra être facturée.

ABSENCES

Dans tous les cas d'absence il faut prévenir le Service Education.

DESISTEMENTS

Les familles qui souhaitent retirer leur enfant de l'accueil périscolaire doivent le signaler par écrit au minimum 8 jours avant la date effective du retrait.

SANTE ET SECURITE DE L'ENFANT

En cas de maladie, les parents ou la personne relais seront contactés afin de venir chercher l'enfant concerné.

En cas d'absence des parents et de la personne relais, l'enfant sera examiné par le médecin de famille, le médecin de service ou sera dirigé sur l'hôpital de Montbéliard si son état le nécessite.

L'enfant doit être remis impérativement par un adulte à l'animateur au périscolaire matin et récupéré le soir dans les mêmes conditions sauf si l'enfant a l'autorisation de quitter seul l'accueil du soir.

MEDICAMENTS

L'enfant peut prendre lui-même son ou ses médicaments sous la surveillance d'un adulte à condition qu'ils soient accompagnés de l'ordonnance afin de contrôler la posologie de la prescription.

**DOCUMENTS A FOURNIR POUR INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE
ET / OU ACCUEIL PERISCOLAIRE ***

RESTAURATION SCOLAIRE

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN/SOIR

Livret de famille complet

Livret de famille complet

Carnet de santé (pages 90 à 95)

Carnet de santé

2 photos d'identité (avec nom et prénom au dos)

2 photos d'identité (avec nom et prénom au dos)

Avis d'imposition du ménage : année 2016 pour les revenus 2015

Relevé d'identité bancaire

Avis CAF de moins de 3 mois ou attestation sur l'honneur de non perception d'allocations

Avis CAF de moins de 3 mois ou attestation sur l'honneur de non perception d'allocations

Relevé d'identité bancaire

** si vous inscrivez votre enfant à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire, ne fournir les documents qu'une seule fois*

LISTE DES AFFAIRES A FOURNIR SI VOTRE ENFANT BENEFICIE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

3 brosses à dents

Un gros tube de dentifrice

Une boîte de mouchoirs en papier